Image not found or type unknown

Droit de visite entre les enfants 17 et 15 ans et le père

Par **Modus80**, le **27/01/2016** à **13:37**

J'ai eu un jugement en date de novembre 2013 qui obligé mon ex de me prevenir 1 mois à l'avance le week end où il voulait les enfants, il n'a pas exercé ce droit pendant pratiquement 3 ans, aujourd'hui j'ai un autre jugement en date du 10 novembre 2015 avec le jugment du divorce et droit de visite l'égal une fois tous les 15 jours et la moitié des vacances depuis décembre 2015, il vient tous les 15 jours à mon domicile pour prendre les enfants qui ne veulent pas aller chez leur père étant âgés de 17 et 15 ans.
Maintenant je suis convoquée par le procureur pour une médiation, mais les personnes concernées sont mes enfants pourquoi par une médiation entre les enfants et leur père. n'ont-ils pas le droit de choisir et entendu sans pour celà m'engendrer encore des frais de justice

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés